

Document disponible sur l'Observatoire : <http://www.uqo.ca/observer>

**LES DIASPORAS OUEST AFRICAINES,
AGENTS DE DÉVELOPPEMENT?**

Chantale Doucet et Louis Favreau

Note sur les auteurs :

Chantale Doucet est géographe et détentrice d'une maîtrise en études et interventions régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Elle est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Louis Favreau est sociologue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), conseiller au GESQ et coordonnateur du réseau CRCP et responsable de l'axe international de l'Alliance de recherche en développement des communautés de l'UQO.

Publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série Comparaisons internationales, no. : 30

ISBN : 2-89251-290-5

Éditions UQO

Septembre 2006

Table des matières

1. Introduction : migrer pour améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille	3
2. L'importance des transferts de fonds par les migrants	5
3. L'utilisation des ressources financières transférées par les migrants	7
3.1 <i>Les transferts individuels pour l'amélioration des conditions de vie de la famille</i>	7
3.2 <i>Des projets collectifs amorcés par des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration pour initier un réel développement</i>	9
4. L'expérience des associations de migrants en France originaires de la région de Kayes au Mali	10
5. Des agents de développement et de coopération internationaux innovateurs	21
6. En conclusion : quelques pistes à valoriser	25
Références bibliographiques	29

1. Introduction : migrer pour améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille

Avec la mondialisation néolibérale, le nombre de personnes qui vivent en dehors de leur pays d'origine a fortement augmenté au cours des dernières décennies. En 2005, la Commission mondiale sur les migrations internationales estime qu'il y a sur la planète près de 200 millions de migrants, soit 3% de la population mondiale. Leur nombre a doublé depuis 25 ans et continue d'augmenter. La trajectoire migratoire a souvent pour origine les pays du Sud et comme destination les pays du Nord. En fait, de 1990 à 2000, les migrations internationales représentaient 56% de la croissance démographique dans les pays développés, contre 3% dans les pays en développement (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2006).

La principale cause des départs de ces migrants est l'espoir de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes mais également pour leurs familles restées au pays car, dans de très nombreux cas, ils continueront de soutenir financièrement ces dernières. En Afrique sub-saharienne, par exemple, où près de 50% des personnes gagnent moins d'un dollar par jour, la migration de travail est devenue un moyen de subsistance pour plusieurs familles : « La migration leur apparaît comme la seule stratégie possible d'autonomisation » (Daum, 1998, p. 65). Le pays d'accueil est alors davantage considéré comme un espace de travail que comme un espace de résidence (Fall, 2003, p. 32). En outre, le choix du pays d'accueil n'est pas aléatoire, le facteur familial étant souvent déterminant. Pour des raisons évidentes, le choix des migrants s'arrêtera généralement sur un pays où des membres de la famille ou des amis sont déjà présents. La décision de migrer pour un individu est d'ailleurs souvent le résultat d'une stratégie familiale pour maximiser les revenus (Ammassari, 2004, p. 7).

Le départ de ces ressources humaines constitue une grave perte aux plans économique et politique pour les pays du Sud et vient accentuer l'appauvrissement des habitants (Tebeje, 2005). D'autant plus, si le migrant est jeune et instruit¹.

¹ Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 300 000 spécialistes africains habitent à l'extérieur de l'Afrique et depuis 1990, 20 000 spécialistes quittent l'Afrique annuellement. On estime qu'il y a plus de scientifiques et d'ingénieurs africains aux États-Unis qu'en Afrique (Tebeje, 2005). Ce

À la lumière de ces données, les migrations contribuent à accentuer l'écart entre le Nord et le Sud. Il faut toutefois compléter ce constat car, sans nier les impacts négatifs de la migration, on en perçoit de plus en plus les avantages, notamment en ce qui a trait aux contributions des migrants envers leurs lieux d'origine et dans les pays d'accueil (Lanly, 2001, p. 4; Ammassari, 2004, p. 1).

Ces contributions ont fait l'objet d'une attention croissante au cours des dernières années car on a constaté, avec des évaluations de plus en plus détaillées, toute l'importance que les transferts de fonds transmis par les migrants représentent. Une donnée qu'on avait sous-estimée jusqu'à récemment. Ces transferts ont davantage été étudiés pour les continents d'Amérique latine et de l'Asie. Mais pour l'Afrique de l'Ouest, on en connaît encore peu (Black et Tiemoko, 2003).

De même, il existe encore très peu d'études sur les associations de migrants qui se sont constituées dans les pays d'accueil ainsi que sur leurs rôles, leurs contributions au développement et leur impact sur les pays d'origine. Avec l'augmentation du nombre de ces associations qui s'appuient sur la solidarité et la consolidation de certaines qui sont plus anciennes et qui ont accumulé une importante expérience, cette tendance change peu à peu. La documentation sur le sujet, quoique encore dispersée, augmente permettant de mieux comprendre le potentiel de la migration sur les plans économique, social et culturel. À cet égard, la France, dont la communauté africaine constitue une forte proportion des migrants, semble avoir une longueur d'avance en ce qui a trait aux études sur le sujet.

C'est à partir de cette communauté ouest africaine installée en France que nous allons essentiellement orienter notre texte. Nous vous proposons donc de réaliser un rapide survol de la contribution de la diaspora ouest africaine² au développement de leur pays d'origine à partir de la littérature existante. Ces diasporas sont-elles de simples prestataires de services aux familles ou revêtent-elles également le rôle d'agents de

phénomène est communément appelé la fuite des cerveaux ou la fuite des compétences.

² Comme l'explique Assogba (2002, p. 3), « l'émigration africaine vers certains pays du Nord et/ou du Sud, est ainsi devenue un phénomène international important de la fin du XX^e siècle. Il n'est donc pas exagéré de recourir au concept de *diaspora* pour désigner les populations africaines, toutes catégories sociales confondues, en exil volontaire ou involontaire et dispersées aujourd'hui dans les quatre coins du monde ». Mentionnons toutefois qu'il existe une autre diaspora africaine résultante de la déportation d'Africains à l'époque de la traite esclavagiste. Mais ces derniers n'ont plus de liens avec le continent d'origine.

développement? Pour répondre à cette question, le texte est divisé en cinq principales parties. D'abord, nous vous proposons quelques statistiques sur les transferts d'argent pour rendre compte de l'ampleur de ce phénomène, pour ensuite évoquer, en différenciant les transferts individuels et ceux réalisés dans un cadre collectif, à quelle utilité est destinée cet argent. Afin de faciliter la compréhension de l'apport des associations de migrants dans le développement, nous présentons l'expérience du territoire de Kayes au Mali, une région située dans la zone du Fleuve Sénégal qui a le mérite d'être bien documentée. C'est à partir de ce cas que nous pourrions identifier les facteurs qui permettent d'affirmer que les diasporas sont des agents de développement. En conclusion, nous identifierons quelques conditions gagnantes pour favoriser l'impact des projets instaurés par les migrants.

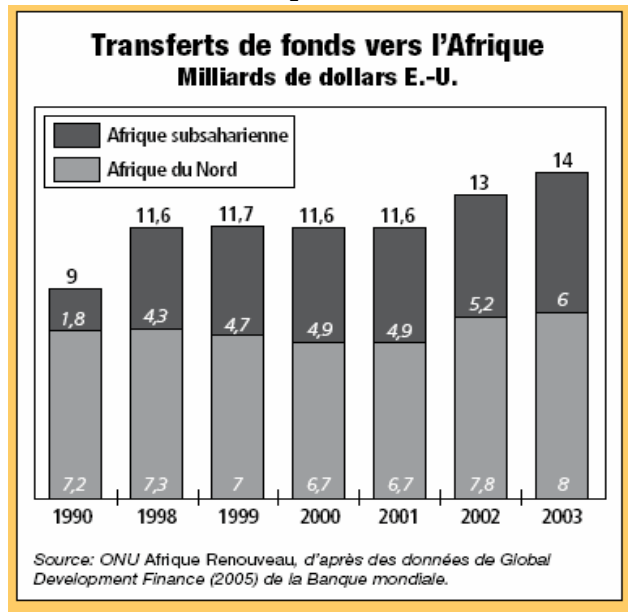
2. L'importance des transferts de fonds par les migrants

En 2004, la Banque mondiale estime à 126 milliards de dollars américains les versements formels vers les pays pauvres réalisés par les migrants travaillant dans les pays riches (World Bank Report, 2005). Ces transferts sont en nette progression puisqu'ils étaient de 116 milliards en 2003 et de 99 milliards en 2002. Il s'agit de la deuxième source de financement pour les pays en développement, après l'investissement financier direct. L'aide publique au développement (79 milliards de dollars) n'arrive qu'au troisième rang.

Toujours selon la Banque mondiale, 30% des transferts réalisés par les migrants sont destinés à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 18% à l'Asie du Sud, 13% au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, 10% à l'Europe et l'Asie centrale et finalement 4% à l'Afrique subsaharienne. Selon cette proportion, cette dernière aurait reçu près de 6 milliards de dollars, une somme en forte croissance par rapport aux années précédentes

(voir figure I). Il ne s'agit là en fait que des chiffres formels³, car dans de nombreux pays, les transferts se font par canaux informels⁴. Non déclaré, il est donc difficile d'estimer les chiffres réels mais les experts avancent que leur valeur totale se situerait entre 40% et 100% du volume des transferts formels. Dans certains pays, notamment en Afrique sub-saharienne, plus de la moitié des transferts est réalisée par voie informelle. Peu importe les estimations, tous en arrivent à dire qu'il s'agit d'une manne pour de nombreux pays et que ces ressources financières constituent une part importante du revenu national. En Afrique, dont la diaspora est estimée à 3,6 millions de personnes à travers le monde, ces flux financiers sont d'une importance capitale et constituent parfois, dans certaines régions, la principale source de financement (Mutume, 2006).

Figure I : Transferts de fonds vers l'Afrique



Source : Mutume, 2005

³ Les transferts formels sont comptabilisés avec les données des grandes sociétés spécialisées dans le transfert d'argent tels que Western Union ou MoneyGram. Il tient également compte des transferts qui sont réalisés dans les banques commerciales, les agences postales, les bureaux de change, les mutuelles de crédit et parfois même par Internet. En Afrique, les transferts officiels d'argent en provenance de l'Europe sont réalisés en grande partie avec Western Union qui détient un certain monopole, ce qui explique les commissions très élevées prélevées sur les transferts (Groupe Agence française de développement, 2003 : 45). Ils peuvent atteindre, selon la Banque Mondiale, 20% du montant des sommes (Kamayou, 2004). Pour transférer l'argent via Money express, l'utilisation d'un compte bancaire n'est pas nécessaire, ce qui explique sa popularité.

⁴ Les envois informels sont réalisés par des amis ou les migrants eux-mêmes ou par le biais de réseaux traditionnels. Pour les migrants qui ne disposent pas de documents officiels, le système informel est souvent le seul recours utilisé.

3. L'utilisation des ressources financières transférées par les migrants

Les ressources financières transférées par les migrants peuvent être remises de façon individuelle directement à la famille ou mise en commun, à travers une association de migrants, pour la réalisation d'un projet collectif. Nous verrons brièvement, pour chacune de ces options, les principales retombées dans le pays d'origine.

3.1 Les transferts individuels pour l'amélioration des conditions de vie de la famille

Une grande proportion des revenus transférés (les auteurs évaluent généralement entre 75% et 80%) est utilisée pour les dépenses courantes de la vie quotidienne (Sander et Barro, 2003, p. 11). Ces transferts constituent pour plusieurs pays africains, l'unique source de revenu des familles (Assogba, 2002, p. 5). L'argent est donc utilisé pour les besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements, les soins de santé et l'éducation mais également pour les biens de consommation (machine à laver, TV, etc.) et pour divers événements (fiançailles, mariage, baptême, funérailles, fêtes religieuses, etc.)⁵

Le premier apport de cet argent transféré par les migrants est donc de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles restées au pays. À cet égard, plusieurs auteurs estiment que ces envois réduisent la pauvreté et permettent de mieux faire face aux aléas de la conjoncture économique:

« Elle constitue un des éléments régulateurs de la crise et un des facteurs de réduction de la pauvreté. Même si la durabilité de ce système de survie suscite des questions, son apport dans la survie des populations est réel. [...] L'argent des émigrés a le mérite d'arriver à bon port, ce qui n'est pas le cas souvent de l'Aide Publique au Développement » (Fall, 2003, p. 13).

Il s'agit donc ici de satisfaire les premiers besoins, une étape essentielle pour pouvoir s'investir par la suite dans une dynamique de développement. Par ces transferts, les

⁵ Les sommes transférées prennent également de l'importance lorsqu'il y a dévaluation de la monnaie nationale (Maestro, 2006).

migrants jouent également un rôle dans la protection sociale dans des pays où le soutien de l'État est quasi inexistant (Dieng, 2002, p.153; Bauer, 2006).

Mentionnons également que cet argent, qui est utilisé pour se procurer des biens et des services, permet de stimuler l'activité économique locale et contribue à augmenter les réserves de devises étrangères dans le pays, à renforcer la balance des paiements et à améliorer son accès aux marchés internationaux de capitaux (Bauer, 2006).

Une proportion de l'argent des migrants est également destinée à des investissements immobiliers (construction, achat ou modernisation d'un logement). Il s'agit en effet d'un important secteur d'investissement pour le migrant :

« À Dakar, le migrant est devenu le principal investisseur immobilier car il est l'une des rares personnes à pouvoir acquérir un terrain ou une maison actuellement compte tenu du niveau extrêmement élevé des prix - qu'il a d'ailleurs parfois contribué à faire monter » (Sander et Barro, 2003, p.12).

Le migrant contribue donc à améliorer et moderniser l'habitat, ce qui engendre toutefois une hausse du marché foncier qui peut devenir difficilement accessible pour les populations locales.

Selon Fall (2003, p.16), plusieurs raisons expliquent ce choix d'investissement. Parmi celles-ci, mentionnons que l'immobilier, en plus d'être un placement sécuritaire, permet de faire fructifier l'argent (augmentation de la valeur du logement et mode locatif) et que sa gestion reste simple. Pour certains migrants, ces investissements préparent leur retour éventuel et viennent solidifier leur attachement pour leur société d'origine (Groupe Agence Française de développement, 2003). Notons, à cet effet, que plusieurs migrants de retour dans leur pays d'origine démarrent leur propre initiative (Ammassari, 2004, p. 8).

Même si le caractère improductif des investissements dans l'immobilier est souvent dénoncé, il n'en demeure pas moins que ce secteur est reconnu pour son rôle moteur dans l'économie et comme générateur d'emplois. Toutefois, l'absence de crédit pour les investissements dans le logement en Afrique de l'Ouest est l'une des principales contraintes auxquelles les migrants se butent.

Des migrants choisissent également d'investir une partie de leurs économies dans de petites initiatives dont ils confient la gestion à la famille. «Généralement, les émigrés apportent leur soutien à de telles initiatives qui ont l'avantage de sortir un parent ou un ami du chômage et, dans certains cas, d'aider la famille à subvenir à ses besoins en diminuant la charge financière pour l'émigré » (Sander et Barro, 2003, p. 12). Le transport (taxis, cars et importation de véhicules et pièces détachées d'occasion) est un secteur particulièrement prisé par les émigrants. Mais Tall (2003) souligne également les commerces suivants : entreprises de peinture en bâtiment, confections, cordonnerie.

La migration facilite également l'établissement de réseaux commerciaux Nord-Sud entre les migrants et la population du lieu d'origine. À cet égard, la diaspora mouride (migrants en provenance du Sénégal et installés à Paris, à Rome et à New York notamment) est très impliquée dans le commerce. On estime qu'avec son réseau international, elle contrôle plus de la moitié des transactions commerciales qui se développent à Dakar. Au cours des dernières années, les NTIC sont venues favoriser l'émergence et la consolidation de ces réseaux (Tall, 2003 : 30).

3.2 Des projets collectifs amorcés par des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration pour initier un réel développement

Que ce soit pour subvenir aux dépenses quotidiennes, investir dans l'immobilier ou pour démarrer une petite initiative, les investissements individuels génèrent plusieurs impacts positifs pour le pays d'origine du migrant. Mais sont-ils suffisants pour impulser un réel développement et ce de façon durable? Les migrants contribuent certes à améliorer les conditions de vie des membres de leurs familles, mais leurs actions demeurent isolées. La création d'associations permet d'accumuler une somme de capitaux plus imposante et de réunir les diverses compétences des migrants afin de démarrer des projets collectifs qui ont une plus grande portée pour la communauté et qui insufflent un nouveau dynamisme dans le milieu.

Dans plusieurs pays, mais particulièrement en France, plusieurs migrants se sont regroupés sous la forme d'association de solidarité. Même si cette forme d'organisation reste encore mal connue, malgré sa popularité grandissante, certaines études ont

permis (Daum, 2000; Blion, 2000) d'en dessiner les premiers contours dont nous vous présentons quelques éléments dans cette partie. Une étude de Daum (2000) dénombre 720 associations de migrants en France qui collaborent dans 32 pays différents. Il s'agit d'une première estimation et elles seraient, semble-t-il encore plus nombreuses. Parmi celles-ci, 78% (soit 560 associations) sont constituées par les immigrants de l'Afrique noire : 274 sont en provenance de la région des trois pays du fleuve Sénégal (principalement d'origine rurale) tandis que 286 sont issus de migrants d'autres pays d'Afrique francophone (principalement urbains).

Pour identifier ces regroupements, l'appellation *Organisation de solidarité internationale issue de l'immigration (OSIM)* est fréquemment utilisée et se définit ainsi : « association à but non lucratif constituée par des personnes d'origine immigrée et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité avec le pays d'origine » (Daum, 2000, p. 3).

Les associations ont été la plupart du temps formées sous l'initiative de quelques migrants qui proviennent de communautés à forte identité ethnique et liées par des réseaux sociaux solides (Lanly, 2001, p. 5). Elles mènent généralement des actions collectives de développement dans leurs lieux d'origine, habituellement à l'échelle locale (dans un village). Quoique beaucoup moins fréquent, l'association peut également être créée en guise de solidarité et d'intégration des migrants dans le pays d'accueil.

Selon une enquête réalisée par Daum (2000), les OSIM interviennent habituellement de leur côté et connaissent très peu les institutions de solidarité internationale. Ces dernières se sont d'ailleurs très peu intéressées à leurs initiatives. Mais cette tendance change peu à peu et laisse place à de nouvelles formes inédites de partenariat : avec des administrations locales et des associations dans le pays d'origine; avec des ONG et des collectivités territoriales dans le pays d'accueil. Ces nouvelles collaborations permettent également de bénéficier d'un financement plus important, même si, toujours selon l'enquête, seulement 20% des OSIM accèdent aux financements publics. Des fédérations d'associations émergent également dont certaines sont transnationales : une association de migrants en France, par exemple, noue des liens avec une association de migrants installés aux États-Unis qui intervient dans la même communauté (Blion, 2000).

Un peu à l'image des ONG, les associations s'impliquent dans le développement à différents niveaux. Certaines interviennent dans des situations d'urgence (ou projets humanitaires) lors de famines, guerres, catastrophes naturelles, sécheresse, etc. Les interventions sont parfois réalisées à titre préventif comme en 1985 où l'envoi de vaccins dans des villages a permis d'enrayer une épidémie de choléra (Daum, 1995). D'autres associations s'insèrent dans une logique à plus long terme en développant des projets dans des domaines d'activités variés qu'on classe généralement en deux principales catégories : les projets sociaux et les projets économiques.

Les projets à caractère social sont particulièrement privilégiés par les associations de migrants. Il s'agit de projets de développement liés à l'éducation (projets d'alphabétisation, construction d'institutions scolaires, de foyers sociaux éducatifs), à la santé (centres de santé communautaire, de dispensaires, construction d'une maternité, ambulances), à la culture (mosquées, radios rurales). Les réalisations dans ce domaine sont parfois impressionnantes comme en témoignent ces deux exemples au Sénégal: la construction d'un hôpital dans la ville de Touba et la construction d'un Collège d'enseignement dans la ville de Ndande. Parfois, les associations de migrants vont jusqu'à défrayer les salaires du personnel de santé et d'éducation (Diarra, cité par Ammassari, 2004, p. 32). Les projets peuvent également être des aménagements collectifs (installation de lignes électriques ou téléphoniques, forage de puits, projets d'irrigation, micro barrages, réalisation d'infrastructures routières) destinés à améliorer les conditions sociales et sanitaires de la collectivité. En Afrique subsaharienne, l'électrification des villages est devenu un enjeu important pour le développement des collectivités (Dieng, 2002, p. 155-156).

Quant aux projets à caractère économique, ils prennent la forme d'activités entrepreneuriales locales privées ou collectives : projets agricoles, banques céréalières, activités artisanales, entreprises de transformation, coopératives d'achat ou de production, structures de micro financements, etc.

Les secteurs d'intervention des associations de migrants ont changé au cours des dernières années. Principalement axés sur les projets d'aménagement collectifs il y a quelques années, ils sont aujourd'hui davantage tournés vers le secteur de l'éducation, la formation étant un élément de plus en plus valorisé chez les migrants et un atout

indispensable pour réussir en immigration (Barou, 2001). Non apparent autrefois, des auteurs observent également une plus grande diversification dans les projets (Conseil de l'Europe, 2004).

4. L'expérience des associations de migrants en France originaires de la région de Kayes au Mali

On estime à environ 150 000 le nombre de Maliens établis en Europe (Diop, 2003, p. 7). La moitié de ceux-ci serait des migrants clandestins qui sont de plus en plus nombreux compte tenu du resserrement des conditions d'entrée dans les pays européens. La France est le principal pays d'accueil de ces migrants. Les conditions de vie des migrants en France sont de plus en plus précaires (Fall, 2003, p. 1). Le taux de chômage est très élevé chez cette population et ils occupent souvent des postes d'ouvriers non qualifiés (38% des Maliens) (Groupe Agence Française de développement, 2003, p. 26).

En France, 80% des Maliens sont originaires de la région de Kayes (1 506 299 habitants) qui est située dans la zone de la vallée du Fleuve Sénégal. Dans cette région qu'on décrit comme enclavée et parmi les plus pauvres du Sahel occidental, l'agriculture est la principale activité même si celle-ci est soumise à des conditions climatiques défavorables. La forte émigration qui affecte cette région depuis plusieurs années a contribué, grâce aux transferts de fonds des migrants, à la survie des villages dans cette zone. Les Maliens en France originaires de la région de Kayes sont organisés au sein de diverses associations qui n'ont cessé de se multiplier depuis les années 70. On estime à environ 180 millions d'euros par an les transferts financiers des Maliens vivant en France vers la région de Kayes (Agence France Presse, 2005), soit la source de revenus la plus importante de la région et la plus constante. Les associations de migrants sont donc les premières agentes de développement de la région et ont été déterminantes pour la dynamisation des communautés comme en témoignent diverses études dont nous nous basons pour écrire cette partie (Institut Panos, 1993; Daum, 1995; Lanly, 1998; Gauvrit et Le Bahers, 2004).

C'est au cours des années 1960-1970 que sont nés les premiers regroupements formés par les Maliens en France souvent connus sous le nom de caisses de solidarité villageoise. Elles avaient pour objectif de réaliser des actions dans les communautés d'origine (paiement d'impôt, réparation d'un quartier incendié, construction d'une mosquée) (Daum, 1995). La loi 1901 sur les associations instaurée en France en 1981 a permis à ces regroupements, jusque-là non reconnus, d'acquérir un statut légal, ce qui signifiait qu'elles pouvaient maintenant établir des partenariats formels avec d'autres acteurs du développement et accéder à de nouveaux financements (Daum, 1993). Avec ces nouvelles conditions, plusieurs associations émergent. On observe également une multiplication de ces associations au début des années 90 à la suite de la transition démocratique au Mali. C'est également en 1991 que le Mali créait le Haut Conseil des Maliens de l'extérieur afin d'aider l'implication des migrants dans leur pays d'origine. Les migrants maliens ont également mis en place, parfois indépendamment des OSIM et parfois à l'intérieur de celles-ci, diverses structures de solidarité financière comme les tontines, dont les membres sont principalement des femmes et qui s'appuient sur une épargne collective obligatoire qui servira à la réalisation de projets (Dieng, 2002).

Les actions des associations de migrants avaient pour visée, dans un premier temps, de suppléer aux lacunes de l'État dans le domaine de la santé et de l'éducation afin d'améliorer les conditions de vie des villageois (Daum, 1995). Objectifs qu'elles ont atteints en partie puisqu'on estime que 64 % des infrastructures sociales existantes dans la région de Kayes sont attribuables à l'apport des migrants (Libercier et Schneider, 1996, cité par Lanly, 1998). De plus, dans la région du Fleuve Sénégal, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau potable, une étude a estimé que les associations de migrants sont intervenues en moyenne trois fois plus que l'État et neuf fois plus que les organisations non gouvernementales (Daum, 1993, p. 45-46).

En 2004, une étude réalisée dans le cadre du FSP codéveloppement Mali⁶ (Gauvrit et Le Bahers, 2004; Lévy et Kaba, 2005) auprès de 42 associations en France (11 000 membres) en lien avec les villages de la région de Kayes a analysé près de 250 réalisations. Selon cette enquête, l'un des principaux secteurs d'investissements des associations de migrants demeurent la construction de mosquées. Outre la fonction religieuse, celle-ci permet de donner une certaine crédibilité aux migrants : « Les mosquées jouent un rôle de prestige et constituent souvent une carte d'entrée pour légitimer la réalisation d'autres projets » (Lévy et Kaba, 2005). Ensuite, puisque la région de Kayes est particulièrement touchée par la sécheresse, les investissements dans les infrastructures hydrauliques (barrages, digues, etc.) sont importants et ont eu plusieurs retombées : « Ces actions permettent d'augmenter les surfaces mises en culture, de prolonger les périodes de production agricole et ainsi de favoriser la création d'emplois de contre saison » (Gauvrit et Le Bahers, 2004, p. 66). Les actions socio-sanitaires apparaissent davantage dans les années 1980-1990. Ensuite, ce fut le secteur éducatif qui fut davantage priorisé, suivi du secteur productif.

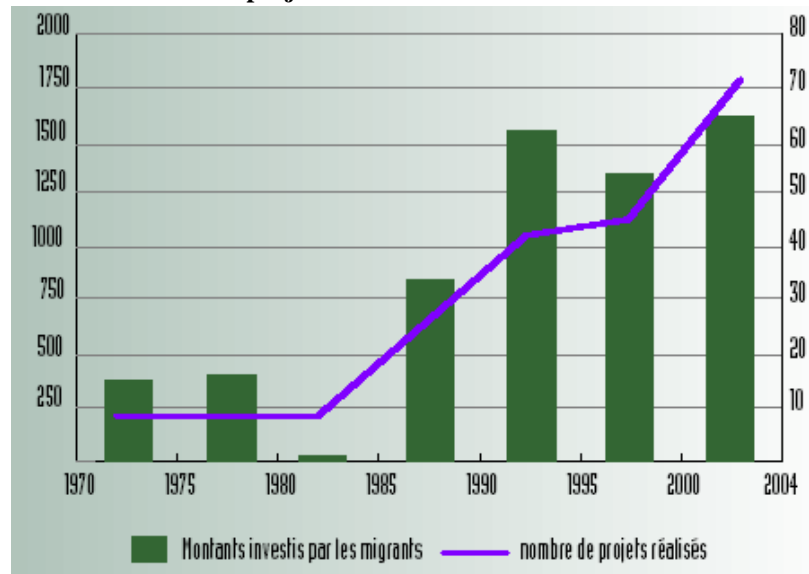
En fait, avec les années, les associations s'engagent davantage dans des projets qui prônent un développement endogène et qui génèrent des revenus (la production vivrière, la production marchande, les activités agricoles) (Lanly, 1998). Bref, les réalisations sont de plus en plus ambitieuses et transforment l'environnement socio-économique des villages.

⁶ Pour en savoir plus sur le FSP codéveloppement Mali, voir la section de cette partie.

L'enquête a également permis de faire les constats suivants:

- Les associations de migrants réalisent, en moyenne, un projet tous les 5 ans.
- Environ 9 millions de francs CFA sont destinés à ce projet annuellement.
- Reporté sur l'ensemble des 400 associations de migrants, l'engagement total destiné aux projets serait de 3,6 milliards de francs CFA (5,5 millions d'Euros).

Figure II : Évolution des montants investis et du nombre de projets réalisés



Source : Lévy et Kaba, 2005

- Depuis 1970, les montants investis par les migrants et le nombre de projets a connu une forte croissance (voir figure II).

Les projets initiés jettent parfois les bases pour le démarrage d'autres initiatives et se propagent vers d'autres lieux qui s'engagent à leur tour sur la voie du développement local. Daum (1993, p. 50) donne l'exemple du forage d'un puits dans un village qui a contribué à la mise en culture d'un jardin maraîcher géré par un groupe de femmes. Quiminal (cité par Lanly, 1998) mentionne l'exemple d'une coopérative d'achat initiée par les associations d'immigrés dans leur village d'origine au Mali et qui s'est multiplié dans les communautés environnantes.

Afin d'initier ces changements, les migrants des associations se concertent d'abord pour identifier un projet pertinent qu'ils proposeront, par la suite, aux villageois (Lanly, 1998). Le projet, n'est pas d'emblée accepté, d'autant plus s'il est innovateur. Le dialogue et la concertation avec les autorités locales deviennent alors un atout essentiel pour l'acceptation et le succès du projet, qui « deviendra véritablement l'affaire du village » (Daum, 1995). Lanly indique, en donnant l'exemple de la mise en place d'un magasin coopératif dans le village de Gagny au Mali, que l'acceptation est souvent basée sur un

compromis. Dans le cas cité, les immigrés ont réaffirmé, d'une part, leur respect aux anciens et, d'autre part, ces derniers ont accepté que les associations de migrants exercent un contrôle sur une partie de leur épargne. Suite au consensus, les tâches sont réparties entre les différents acteurs.

Ces démarches instituées par les migrants contribuent à initier un changement dans la communauté villageoise comme en témoignent les premières initiatives dans le secteur de l'éducation. En effet, à l'origine, les programmes d'alphabétisation étaient perçus par les populations villageoises maliennes comme un outil d'assimilation du Nord et de ce fait, fortement rejetés. Une perception qui changea peu à peu en compagnie des migrants:

« Par leurs interventions, les OSIM en faisant valoir une autre approche, notamment par une alphabétisation en langue traditionnelle et dont les finalités sont multiples, ont, semble-t-il, permis d'annihiler ces résistances en faisant la promotion d'une éducation comme outil indispensable à toute forme de citoyenneté et de revendications de droits dans une région longtemps abandonnée par l'État malien et les agents internationaux de la coopération au développement, même si la situation a quelque peu évolué depuis » (Blion, 2000, p. 8).

L'un des autres grands changements depuis les actions des diasporas est la prise en charge locale. Toujours selon l'enquête menée par le FSP codéveloppement Mali (Gauvrit et Le Bahers, 2004; Lévy et Kaba, 2005), depuis les années 90, la moitié des projets serait initiée depuis le Mali: « On assiste ainsi à une véritable inversion de la dynamique engagée par les migrants en France dans les années 1970, la plus grande partie du pouvoir décisionnel sur la réalisation et la gestion des projets étant transféré aux acteurs locaux ».

Dans ce contexte, les actions entreprises par la diaspora dans leur village ont également conduit à la création, par la population locale, de nouvelles associations qui ont pour objectif la gestion des réalisations sur place. Ces associations villageoises instaurent de nouveaux espaces de décision et contribuent à l'émergence d'acteurs sociaux comme les jeunes et les femmes: « Il constitue en partie une alternative au conseil du village dans lequel ils n'ont que rarement le droit à l'initiative et très peu accès à des responsabilités » (Daum, 1995).

En outre, même si le village demeure le territoire privilégié par les associations de migrants pour initier des projets, de plus en plus d'associations villageoises d'une même région se regroupent en fédération pour travailler de concert sur des projets à plus grande échelle dans le domaine des communications (ex.: radio rurale), du transport, de l'hydraulique, de l'épargne et de crédit, de la formation, etc. (Daum, 1993; Quiminal, 1994 cité par Lanly, 1998). Ces nouveaux partenariats basés sur une nouvelle coopération Sud-Sud font émerger de nouvelles formes d'identité. Une expérience initiée par des associations de migrants en France et qui s'articule à l'échelle de cinq villages dans la région de Kayes a ainsi permis de tisser des liens entre des acteurs qui n'avaient jusque-là jamais travaillé ensemble et qui réunissent pour la première fois des acteurs différents : migrants et villageois, agriculteurs Soninkés et pasteurs Peuls, bénévoles villageois et administration locale (Liebert, 1998).

Dans la foulée des pratiques des OSIM marquée par le dynamisme, on assiste donc à l'émergence de nouvelles formes de partenariat mettant en scène divers acteurs de développement au Sud mais également au Nord. En effet, avec les années, les projets initiés par les OSIM sont devenus souvent plus colossaux et dans des domaines de plus en plus variés, nécessitant la création de partenariats pour fournir, notamment, une assistance organisationnelle et technique (études de faisabilité, réalisations techniques, formation des paysans aux nouvelles techniques, etc.) et compléter le financement. L'enquête de 2004 pour la région de Kayes (Gauvrit et Le Bahers, 2004; Lévy et Kaba, 2005) estime que dans les dix dernières années, dans près de la moitié de leurs projets, les migrants ont eu recours à des partenaires: « Actuellement, un village sur deux entretient un partenariat de long terme avec une structure du Nord, que ce soit dans le cadre d'un jumelage (1/4 des associations enquêtées), avec une ONG professionnelle (1/3 des partenaires) ou une association ». Nous vous présentons rapidement deux expériences qui se sont inscrites dans cette démarche innovatrice impliquant divers acteurs dont les associations de migrants.

Une politique de codéveloppement dans la région de Kayes

Dans les années 80, les stratégies et programmes mis en place par les États européens consistaient principalement à faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine.

Ces initiatives se soldèrent majoritairement par un échec et les politiques s'orientèrent, au début des années 90, vers une nouvelle stratégie dite de codéveloppement. À cette époque, on désirait contribuer au développement des pays d'origine mais toujours avec l'idée de maîtriser l'immigration dans les pays du Nord (Ammassari, 2004, p. 52). Cette approche, fortement critiquée, connut peu de succès. En 1998, la politique européenne prend toutefois un nouveau virage. Les projets des migrants peuvent alors recevoir un appui institutionnel sans que les migrants soient obligés de retourner dans leur pays d'origine comme c'était le cas auparavant. Et s'ils décident de rentrer au pays, il n'est plus obligatoire qu'ils renoncent à leur carte de séjour (Ammassari, 2004, p. 53). Cette nouvelle orientation qui mise sur les compétences des diasporas économiques, scientifiques et techniques africaines connaît jusqu'à maintenant davantage de succès (Gauvrit et Le Bahers, 2004).

Le premier programme de partenariat qui a été mis sur pied dans le cadre de cette politique visait une collaboration entre la France et le Mali et principalement avec la région de Kayes. Suite à la signature d'une convention bilatérale de codéveloppement entre les deux pays, le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) est mis en place (2,6 millions d'euros). Il privilégie trois champs d'intervention. D'abord, il vise à appuyer la mobilisation des OSIM en faveur du développement local et régional de leur zone d'origine. Ensuite, les mécanismes d'appui au développement d'entreprises au Mali sont particulièrement privilégiés. Enfin, le programme veut favoriser les échanges sociaux et culturels des jeunes d'origine malienne nés et résidants en France (deuxième génération) afin de susciter de nouveaux liens entre les deux pays et un développement identitaire.

Diverses actions ont été entreprises dans le cadre de ce programme. Mentionnons en quelques-unes: mobilisation de ressources financières complémentaires à celles des migrants, financement de projets collectifs (écoles, centres de santé, adduction d'eau, périmètres maraîchers, etc.), renforcement des structures de financement (ex.: augmentation dans la capacité des caisses de micro crédit à consentir des prêts pour financer la création d'activités économiques dans les pays du Sud), identification des compétences des Maliens en France (dans les domaines de l'entreprise, de l'enseignement, du développement social) afin de faciliter le transfert de leur expertise au Mali, mise en place d'initiatives d'échange à vocation culturelle, sociale ou éducative

entre les deux espaces (chantiers de jeunes, voyages d'études, etc.) (Haut Conseil de la coopération internationale, 2006).

Le Jumelage Montreuil-Yélimané : une coopération décentralisée impliquant des migrants et plusieurs partenaires

Dans la région de Kayes au Mali, on dénombre 46 coopérations décentralisées appuyées par des collectivités territoriales françaises (Ministère des Affaires étrangères, 2003). Des conseils régionaux (Régions Île-de-France et Nord-Pas de Calais) ou généraux (département des Hauts-de-Seine) ont également engagé des programmes de coopération ou des actions ponctuelles en direction de la région de Kayes. Certains sont simplement des bailleurs de fonds, d'autres interviennent directement impliquant parfois des OSIM. Ce sont d'ailleurs souvent par l'entremise de migrants ou de militants tiers-mondistes qui ont développé des relations avec les élus locaux, que les jumelages entre collectivités françaises et maliennes prennent naissance (Daum, 1995, p. 36). Dans ce contexte, Citésunies France, l'organisme fédérateur des villes jumelées françaises, a mis en place, en 1994, un programme destiné à améliorer les relations de partenariat entre villes et immigrants.

Dès 1985, la ville de Montreuil en France s'est alliée avec les associations de migrants maliens de Montreuil (l'Association de développement du Cercle de Yélimané en France et l'Association des Femmes Maliennes de Montreuil), pour mener des actions de coopération en direction du cercle de Yélimané, une zone composée de 12 communes et de 91 villages (127 380 habitants en 2000) située au nord-ouest de la région de Kayes au Mali. Les Maliens de Montreuil, estimés entre 6 000 et 10 000, sont originaires en majorité (80%) de ce coin de pays (Ville de Montreuil, 2005).

C'est à travers un comité de pilotage que les associations de migrants (en lien avec les associations villageoises maliennes) et la ville de Montreuil identifient les projets à prioriser. D'abord financée par les associations de migrants (à travers les cotisations de leurs membres) et la ville de Montreuil, la réalisation de plans triennaux de développement du Cercle de Yélimané à partir de 1990 a permis au jumelage d'obtenir

de nouveaux partenaires financiers: ministère des Affaires étrangères, Union européenne, Grands Lacs de Seine, Syndicat des Eaux d'Île de France.

Ce jumelage a donné lieu à la construction de micro-barrages, de puits et à la création de périmètres maraîchers. Des initiatives, telles que la construction d'écoles et la création d'un réseau de bibliothèques, ont favorisé l'éducation, l'alphabétisation et la culture. À noter que le taux d'alphabétisation est passé de 13% à 24% en dix ans sur le territoire. Les centres de santé communaux ont également été renforcés et des programmes de promotion de la santé et de l'hygiène ont été mis en place. Dans le cadre du processus de décentralisation et de démocratisation, en cours au Mali, les élus et les cadres de villages maliens ont bénéficié de formation. D'autres programmes de formation ont porté sur les techniques agricoles. Le centre hospitalier de Montreuil a accueilli des médecins en formation. Des initiatives ont fait la promotion des associations de femmes et de jeunes, ont soutenu la création d'emplois et des programmes visant à réduire l'exode rural et l'émigration ont été mis de l'avant. À Montreuil, des initiatives sont également nées de ces échanges : une semaine culturelle malienne est organisée chaque année et on projette d'ouvrir une maison de l'artisanat malien dans la ville (Ville de Montreuil, 2005).

En 2005, dans le cadre de cette coopération, un projet d'une grande ampleur, regroupant de multiples partenaires, a vu le jour dans le domaine du développement agricole et de la gestion de l'eau. Le Programme d'Appui au Développement de Yélimané (PADY) a en effet pour objectif de contribuer à l'autosuffisance alimentaire dans le Cercle de Yélimané, notamment par l'implantation de cultures rizicoles. Ce projet nécessite toutefois de nouveaux savoir-faire (technologique et formation) qui ont été comblés par une alliance avec la province vietnamienne de Hai Duong et l'Institut vietnamien des ressources en eau, spécialisé dans le domaine. Ce projet innovateur de coopération Sud-Sud a également permis d'obtenir de nouveaux partenaires financiers: l'Office montreuillois des relations internationales (OMRI), la Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), la Caisse de dépôt et de consignation de Paris. La somme amassée pour le projet totalise 11 millions d'euros.

L'originalité du projet axé sur une activité agricole productive réside donc dans les formes de partenariat générées. Il s'agit également d'une expérience pilote de

coopération et de transfert de compétence associant une coopération décentralisée, une coopération multilatérale et l'expertise d'une agence onusienne (Groupe Agence Française de développement, 2003).

5. Des agents de développement et de coopération internationaux innovateurs

L'expérience de Kayes, relatée rapidement dans ces quelques pages, ne représente en fait qu'une infime partie de la contribution des diasporas. Nous aurions pu poursuivre sur cette lancée en présentant d'autres cas, en France ou ailleurs, faisant état de multiples pratiques, témoignant ainsi de la diversité de ces organisations et de leurs approches. Plusieurs de ces associations ont pour principales activités de subvenir aux besoins vitaux et à la survie des villages, améliorant ainsi les conditions de vie de la population locale qui sont souvent, rappelons-le, dans une situation de grande pauvreté. Mais certaines associations se distinguent en poussant davantage la démarche de façon à encourager la mise en place d'une réelle dynamique de développement sur le territoire. Non seulement ont-elles permis, dans un premier temps, de diminuer la pauvreté, d'améliorer la qualité de vie de la communauté villageoise, et ainsi instaurer des conditions favorables au développement mais elles ont également réussi, dans un deuxième temps, à animer et générer ce développement avec la mise en place de projets collectifs. Ces associations, quoique encore peu nombreuses, nous permettent d'affirmer que les diasporas peuvent être d'importants agents de développement et de coopération au Sud. Plus encore, elles se distinguent des autres acteurs de développement par leurs pratiques innovatrices de coopération internationale. Nous appuyons ces affirmations par divers constats que voici.

D'abord, puisque l'objectif des projets mis en place par les associations de migrants est, pour ainsi dire, l'amélioration de l'ensemble des activités humaines dans la communauté, ils combinent, tout à la fois, la dimension sociale et économique. Ce qui implique une répartition plus équitable de la richesse. Les projets instaurés dans ce contexte ne s'insèrent donc pas dans une logique marchande comme c'est le cas généralement mais s'appuient plutôt sur des valeurs de coopération et de solidarité:

« Il s'agit de logiques de l'action, de logiques de transformation sociale qui ne visent pas le profit mais le développement des communautés paysannes, la reproduction d'un tissu social menacé grâce à l'épargne, à la création de ressources et à des modes de redistribution originaux : les allocations de ressources se faisant selon des critères d'utilité sociale jugés primordiaux » (Quiminal, 2002, p. 13).

Par ailleurs, la démarche des migrants est ancrée au coeur même de la communauté et s'insère dans un processus de participation et de concertation. Les initiatives sont donc à propriété locale valorisant les ressources du milieu et renforçant la capacité d'agir des populations. Elles constituent un levier de développement puisque certaines initiatives connaissent un succès et donnent naissance à d'autres projets. Le développement se propage donc. Il s'agit en fait d'un développement local soutenu à l'international, impliquant et mobilisant de multiples acteurs.

D'ailleurs, l'un des principaux impacts des associations de migrants est cette capacité de mobilisation. D'une part, elles arrivent à mobiliser les populations villageoises d'origine. D'autre part, elles mobilisent la communauté de migrants dans le pays d'accueil. Elles jouent donc un double rôle, celui d'agent de développement dans le pays d'origine et un rôle d'insertion dans le pays d'accueil (Blion, 2005). Leur capacité mobilisatrice ne s'arrête pas là, comme nous l'avons constaté avec l'expérience de Kayes. La mise en place des projets met également en scène de multiples acteurs du Nord comme du Sud (OSIM, population villageoise, associations villageoises, gouvernement du pays d'accueil et du pays d'origine, ONG, villes françaises, etc.) qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer et encore moins de collaborer ensemble. Cette mobilisation s'inscrit donc dans un nouveau local: un local de concertation qui met à contribution différents acteurs autour de projets qui ouvrent de nouvelles voies à la lutte contre les inégalités et à la démocratisation du développement. Ces partenariats sont certes inédits car ils s'inscrivent à l'intérieur de nouveaux espaces d'échange interculturels et, comme le constatent plusieurs auteurs (Moninga-Gbogbu et De la Pena, 2002; Quiminal, 2002; Blion, 2005), ils contribuent à renouveler l'approche traditionnelle d'aide au développement, à relancer les débats sur les relations Nord-Sud et à identifier de nouvelles avenues de coopération. Bref, elles sont « un trait d'union entre sociétés du Nord et sociétés du Sud » (Blion, 2000). D'autant plus que les OSIM sont formées de migrants du Sud, rééquilibrant ainsi les rapports de force entre le Nord et le Sud dans le domaine de la coopération internationale:

« Bien souvent, les rapports entre acteurs du Nord et acteurs du Sud, même inscrits sur fond d'un partenariat réel, ont pour caractéristique d'être déséquilibrés. En effet, le fait de détenir les fonds ou de permettre d'accéder aux fonds des bailleurs privés ou publics, confère aux acteurs du Nord un pouvoir indéniable » (Blion, 2000, p. 6).

Ces mobilisations, partenariats et interactions permettent d'initier des projets à plus grande portée, d'accéder à un financement plus volumineux et de combiner diverses expertises, amorçant ainsi, sur le territoire en question, un processus teinté d'innovation.

Par surcroît, la démarche initiée par les diasporas contribue parfois, comme nous l'avons vu dans l'expérience présentée, à créer de nouvelles structures dans les communautés villageoises et de nouveaux espaces démocratiques qui permettent de mobiliser de nouveaux acteurs, auparavant exclus des processus décisionnels de leur milieu. Les OSIM composées de femmes, de plus en plus nombreuses, ont d'ailleurs fait plusieurs avancées à ce sujet tout en ayant une incidence sur la position des femmes au sein de leur communauté d'accueil (Quiminal, 2000; Moina-Gbogbu et Pena, 2002). Une nouvelle dynamique entre différents acteurs s'instaure donc et favorise l'émergence d'une société civile au Sud.

Les diasporas possèdent également un autre atout indéniable, absent chez leurs confrères qui oeuvrent au développement. Elles connaissent à la fois les réalités du pays d'origine (les conditions locales, les enjeux, les langues locales, la culture, les structures, les réseaux, les gens, etc.) et celles du pays d'accueil. Plus que quiconque, elles peuvent donc adapter davantage les projets aux réalités et spécificités du milieu, faciliter leur acceptation par la population locale et susciter une réelle dynamique de changement impliquant cette dernière (Daum, 1998, p. 69).

D'autant plus que ces organisations sont autonomes, ce qui leur confère un grand pouvoir décisionnel. Elles peuvent ainsi choisir les projets à leur guise et le domaine d'intervention à privilégier (économique, social, culturel, politique...), en collaboration bien sûr avec la population locale, sans être contraint de s'inscrire dans un cadre préétabli. Une liberté que les ONG ne disposent pas puisque leurs priorités doivent s'inscrire dans la vision de développement cautionnée par le pays.

Ce qui caractérise également les diasporas, c'est qu'elles regroupent des migrants qui sont originaires, en majorité, du même lieu mais qui possèdent différentes compétences acquises dans leurs pays d'origine et d'accueil. Par le transfert de ces différents savoirs à destination de leur communauté d'origine, elles favorisent donc le renouvellement des pratiques tout en initiant un processus de changement et de transition vers le développement (Quiminal, 2002).

Les associations de migrants génèrent également des retombées dans les pays d'accueil. Elles constituent, en effet, une nouvelle forme de citoyenneté puisque leur statut est reconnu et qu'elles jouent un rôle dans le processus de développement au Sud :

« Ainsi, en allant négocier telle ou telle subvention, tel ou tel local, auprès de la municipalité ou d'autres collectivités territoriales, en portant auprès des pouvoirs publics nationaux, voire communautaires, certaines particularités de leur démarche en faveur du développement de leur pays d'origine, ces associations font émerger dans la vie de la cité au Nord de nouveaux acteurs, et leur confèrent, par ce biais, une citoyenneté réelle, même si limitée à un secteur précis » (Blion, 2000, p. 8).

Des auteurs révèlent également qu'elles sont porteuses de nouveaux modes d'intervention qui favorisent l'intégration et l'insertion économique et sociale des migrants mais surtout de leurs enfants afin de faciliter le processus de construction identitaire (Blion, 2000, p. 7). De récents événements en France, tels que la révolte des banlieues, viennent confirmer la pertinence de ces dispositifs.

En somme, les OSIM sont devenues des incontournables dans le développement de leur communauté d'origine et ont démontré qu'elles étaient durables puisque plusieurs ont accumulé plus de trente-cinq ans de pratique et ce, même si leur démarche était peu appuyée. Rappelons également que le financement des projets qu'elles ont initié provient essentiellement de l'épargne des migrants, ce qui, avouons-le, est chose peu commune. Plusieurs études viennent témoigner de leur succès en matière de développement. Parmi celles-ci, le résumé d'un atelier regroupant plusieurs experts énonce les facteurs de succès des initiatives de migrants (Conseil de l'Europe, 2004) dont les suivants : la durabilité des projets mis en œuvre ; la capacité à rendre autonomes ses bénéficiaires ; la capacité des projets à se reproduire eux-mêmes au-

delà des structures porteuses ; la localité et la globalité des projets avec un impact ici et là-bas ; la capacité que les bénéficiaires s'approprient le projet (empowerment).

6. En conclusion : quelques pistes à valoriser

Il faut tout d'abord rappeler que ce n'est qu'une faible proportion des transferts qui est destinée à la réalisation d'un projet collectif. L'argent est en effet, en grande majorité, transmis directement aux familles, avec somme toute certains impacts comme nous l'avons constaté au début de ce texte. Toutefois, la réalisation de projets collectifs contribue à multiplier les retombées à plusieurs niveaux : amélioration des conditions de vie, diversification et renouvellement des pratiques, animation d'une dynamique locale et stimulation d'un développement de nature endogène, valorisation des ressources du milieu, répartition plus équitable de la richesse, mobilisation dans le pays d'accueil et celui d'origine, démocratisation du développement, émergence d'une société civile au Sud, contribution à l'émergence de nouvelles formes de partenariat et d'une nouvelle coopération Nord-Sud... Il faut donc valoriser ce type de transfert qui a d'ailleurs pris de l'expansion au cours des dernières années avec l'émergence des OSIM.

À cet égard, la contribution des diasporas dans le développement et la coopération au Sud est de plus en plus reconnue par les autres acteurs du développement et suscite un intérêt croissant. Chez les gouvernements, notamment en France, on observe également une certaine volonté d'identifier des mécanismes pour renforcer la contribution des Africains de la diaspora au développement du continent. Ailleurs aussi cette question prend davantage de place sous la poussée des OSIM. Dans une étude réalisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 2005 qui dressait un bilan des politiques dans 49 pays, on concluait que les gouvernements démontraient un intérêt croissant pour favoriser des moyens novateurs de mobilisation de leurs diasporas en tant qu'agents du développement. Liant les recommandations aux actes, certains programmes sont également nés pour mobiliser et appuyer les migrants dans leur démarche : la politique de codéveloppement, le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA) mené par l'Organisation internationale pour les

migrations, le programme Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (TOKTEN) par le PNUD, etc. (Ammassari, 2004).

Au Sud aussi, constatant les retombées des projets portés par les migrants, divers acteurs (diasporas, gouvernement, ONG, associations, etc.) commencent à se mobiliser à travers divers événements (rencontres, forum, colloques) qui permettent de proposer des stratégies pour appuyer les actions des OSIM (Chikezie, 2002, p. 25 ; Mutume, 2005, p. 10).

À l'échelle internationale, on ne peut plus ignorer le rôle déterminant des diasporas dans le développement. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine souhaitent, à cet effet, encourager la pleine participation de la diaspora africaine (Tebeje, 2005). La Banque Mondiale et le FMI ont entrepris des travaux afin de mieux comprendre le rôle des diasporas et identifier des stratégies pour renforcer leur impact (OCDE, 2005). À la réunion du G8 en 2004 en Géorgie, l'importance des fonds transférés par les diasporas était à l'ordre du jour.

Il y a donc d'importantes avancées, mais au-delà du discours, les contributions des diasporas demeurent méconnues et les actions pour les valoriser restent timides (Blion et Rigoni, 2001). Les associations composées de migrants sont encore trop souvent exclues des politiques qui les concernent directement et sont souvent écartées en tant que partenaires dans la coopération internationale. Qui plus est, elles sont souvent isolées et se butent à une série d'obstacles importants qui freinent leur dynamisme. Elles n'ont pas les mêmes privilèges que les ONG, notamment en matière de financement et ont un statut particulier qui les excluent : elles ne sont pas considérées comme des ONG dans les pays d'accueil (ou rarement) et elles ne sont pas des associations villageoises dans leur société d'origine. Elles font partie de deux espaces institutionnels (Daum, 1995). Pour renforcer les actions des associations de migrants, des pistes sont souvent évoquées. Nous avons retenu quelques-unes de ces conditions de réussite en guise de conclusion.

D'abord, pour appuyer les diasporas de manière cohérente, les politiques d'immigration et de coopération doivent mieux s'articuler entre elles comme le souligne la Déclaration de Dakar en 2000 issue de la Conférence régionale ministérielle ouest-africaine pour la

participation des migrants au développement de leur pays d'origine⁷. Plusieurs auteurs insistent également sur l'importance d'adopter des mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail des immigrants dans le lieu d'accueil. Les conditions d'accueil influencent en effet la capacité des associations de migrants (Chikezie, 2002, p. 12). Actuellement, les conditions qui prévalent sont difficiles pour les nouveaux arrivants, sans parler des conditions dans lesquelles se retrouvent les immigrants clandestins.

Mais ce constat est valable également pour le pays d'origine au Sud où l'environnement économique, social et politique est souvent peu favorable à la valorisation des transferts migratoires. Or, l'une des conditions de succès des projets initiés par les diasporas et par les communautés villageoises est l'implication ou du moins l'appui des gouvernements en place. Ces relations sont parfois indispensables pour initier un réel changement (Organisation internationale pour les migrations, 2006).

À l'évidence, les migrants jouent de multiples rôles : ils sont à la fois travailleurs, épargnants, mobilisateurs, investisseurs, entrepreneurs, agents de développement... On en conviendra, le fardeau doit certainement être lourd à porter et, dans ce contexte, les partenariats sont une stratégie à valoriser. Ils sont devenus quasi indispensables pour démarrer des projets de grande envergure, mobiliser d'importants capitaux et pour accéder à une expertise pointue. L'identité et la spécificité des associations de migrants ne doivent toutefois pas être remises en question dans ces partenariats. Une véritable coopération est souhaitable.

Une coopération qui permettra également aux diasporas d'avoir accès à l'information et à la formation dans l'élaboration de projets, dans le fonctionnement en mode partenariat, en gestion, etc. Une lacune importante en ce moment.

En outre, l'épargne des migrants est peu valorisée. Les sommes épargnées qui constituent d'importants montants sont placées dans des comptes à taux d'intérêt modeste, tout simplement parce que le système bancaire n'offre pas de services

⁷Tous les pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'exception du Nigeria, ont adopté la convention soit : le Bénin, le Burkina Faso, Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo.

adaptés aux besoins des migrants (Daum, 1995). De plus, il n'y a pas d'accès au crédit pour le financement de projets des migrants : « Les banques françaises ne financent pas les initiatives à l'étranger et aucun établissement d'Afrique subsaharienne ne prête à un coût raisonnable à un migrant qui souhaite investir. Il faudrait inventer des mécanismes de garantie transfrontalières » (Les échos, 2006). Pour valoriser l'épargne des migrants, quelques alternatives aux organisations traditionnelles de finance sont en place telles les tontines, les mutuelles d'épargne et les caisses villageoises. Mais elles sont encore trop peu nombreuses. Il s'agit donc d'un secteur à valoriser.

Finalement, puisqu'ils sont conçus par des gens en provenance du Sud pour le Sud, les projets initiés par les diasporas viennent rompre avec les pratiques courantes d'aide au développement et de coopération Nord-Sud. En outre, les initiatives portées par les associations de migrants s'appuient généralement sur des valeurs de coopération et de solidarité. Ces initiatives viennent également jouer un rôle dans le renforcement des capacités des décideurs africains et contribuent à la naissance d'une société civile africaine mondiale (Chikezie, 2002, p. 16). Bref, en proposant des alternatives innovatrices au modèle néolibéral, les associations de migrants sont au cœur même de la lutte pour une mondialisation à visage humain. Mais très peu d'associations de migrants s'associent au mouvement altermondialiste qui s'inscrit pourtant dans une démarche similaire (Téné Mangoua, 2005). Actrices essentielles du développement et de la coopération dans les pays du Sud qui ont, par surcroît, accumulé une importante expérience, les associations de migrants devront tôt ou tard être interpellées pour participer à ce mouvement citoyen international.

Références bibliographiques

Agence France Presse (2005). *France-Afrique-sommet-Mali-jeunes-OMC, Le président malien pour une rencontre Europe-Afrique sur l'immigration*. <http://www.izf.net/>

Ammassari, Savina (2004). *Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest*. Bureau international du travail, cahier de migrations internationales, 92 p.

Assogba, Yao (2002). *Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique?* Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série recherche no. 25, Université du Québec en Outaouais, 14 p.

Barou, Jacques (2001). La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne. *Hommes et migrations*, no. 1232, juillet-août 2001, p.16 à 25

Bauer, Anne (2006). Émigration : des flux financiers à valoriser. *Les Échos.fr*.

Black, Richard et Richmond Tiemoko (2003). *Migration, retour et impact en Afrique de l'Ouest*. OCDE, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Réunion du Groupe d'Orientations des politiques, Paris, 22 p
<http://www.oecd.org/dataoecd/25/13/25311401.pdf>

Blion, Reynald (2000). Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale ? *Migrations Société*, Vol. 12, no.12, p. 107 à 117.

Blion, Reynald et Isabelle Rigoni (2001). Migration et développement : un débat aujourd'hui européen, demain international? *D'un voyage à l'autre : des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, sous la direction de Blion et Rigoni, Paris, Institut Panos, Karthala.

Blion, Reynald et Nedjma Meknache Boumaza (2005). *Europe des migrations / Europe de développement*. Institut Panos Paris, Karthala, 260 p.

Blion, Reynald (2005). Migration/Développement : Un débat devenu européen et d'actualité. *Europe des migrations / Europe de développement*. Institut Panos Paris, Karthala, p. 13 à 23.

CFSI (2003). *La valorisation économique de l'épargne des migrants*. Étude réalisée par le groupe de travail Valorisation économique de l'épargne des migrants, 86 p.

Chikezie, Chukwu-emeka (2002). *La diaspora africaine : panafricanisme ou solidarité villageoise?* Document présenté au troisième Forum pour le développement de l'Afrique, Addis-Abeba, African Foundation for Development, 30 p.

Commission mondiale sur les migrations internationales (2006). *Les migrations en bref*. 5 p.
<http://www.gcim.org/attachements/Migration%20at%20a%20Glance%20French.pdf>

Conseil de l'Europe (2004). *Rapport Migrations et Co-développement*. Atelier I. Migrants : acteurs et partenaires du développement ici et là-bas. Lisbonne.

Daum, Christophe (1995). *Les migrants, partenaires de la coopération internationale : Le cas des Maliens de France*. Institut Panos, Document technique No. 107, 40 p. <http://www.panosparis.org/fichierProdFR/fichierProd991.pdf>

Daum, Christophe (1998). Développement des pays d'origine et flux migratoires : la nécessaire déconnexion. *Hommes et migrations*, no. 1214, p. 58 à 72. <http://www.hommes-et-migrations.fr/articles/1214/1214.pdf>

Daum, Christophe (2000). *Typologie des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*. Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales (GREM), 42 p. <http://www.panosparis.org/fichierProdFR/fichierProd1026.doc>

De Bruyn, Tom et Johan Wets (2005). *Session v a prise de position - envois de fonds et développement*. http://www.belgium.iom.int/InternationalConference/documents/issue%20papers%20final%20FR/Session%205ARemittances_%20FR.pdf

De Bruyn, Tom et Johan Wets (2006). *Les transferts de fonds par les migrants originaires de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale*. Hoger Instituut voor de arbeid Katholieke Universiteit Leuven sous la direction de l'Organisation internationale pour les Migrations, 76 p.

Diarra, B. (2001). *L'apport des Maliens de l'extérieur dans le développement de l'économie nationale et la politique du retour*. Communication du conseiller technique de la présidence de la République, Bamako.

Dieng, Seydi Ababacar (2002). Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France. *Afrique et développement*, Vol. XXVII, Nos. 1 et 2, p.144 à 174.

Diop, Chimère (2003). *Diaspora et ressources de développement en Afrique de l'Ouest : stratégie de mobilisation de l'épargne et sécurisation des investissements*. Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest. Réunion du Groupe d'Orientation des Politiques, Paris, 17 p. <http://www.oecd.org/dataoecd/24/17/25343597.pdf>

Fall, Abdou Salam Fall (2003). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*. Cahiers de migrations internationales, Bureau international du travail, Genève, 51 p. <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp62f.pdf>

Fall, Abdou Salam (2002). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Rapport de recherche no. 3, Université du Québec en Outaouais, 52 p.

Gauvrit, Lisa et Goulven Le Bahers (2004). *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes*. FSP Codéveloppement Mali, 110 p.

Groupe Agence Française de développement (2003). *Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local*. Rapport réalisé par un consortium d'organisations, 241 p.
http://www.lamicrofinance.org/files/14571_Migration_afd.pdf

Groupe Agence Française de développement (2006). *Migrants, acteurs de développement. Synthèse générale*. Atelier technique de l'Agence Française de Développement, 19 p. http://www.forim.fr/forim/bibliotheque/epargne_des_migrants

Haut Conseil de la coopération internationale (2002). *Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération*. Avis du Haut Conseil, 14 p.

Institut PANOS (1993). *Quand les immigrants du sahel construisent leur pays*. Éditions l'Harmattan, Paris, 208 p.

Kamayou, Christian (2004). L'argent envoyé par les immigrants dans leur pays d'origine a-t-il du sens ? *Grioo.com*

Lanly, (2001). *Les associations d'immigrés et le développement du lieu d'origine : l'exemple de deux communautés rurales de l'État de Oaxaca*. Household Livelihood Strategies ans Local Institutions, Working Paper no. 10, 27 p.

Lanly, Guillaume (1998). Les immigrants de la vallée du fleuve Sénégal en France: de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine. *Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles*, FAO,
http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/W8101T/w8101t09.htm

Les Échos (2006). Le système bancaire limite les investissements productifs « au pays »
<http://www.lesechos.fr>

Lévy, Pierre et Olivier Kaba (2005). *Migrants : quelle place dans le développement ?* Le FSP codéveloppement Mali,
http://ww3.pseau.org/outils/ouvrages/codev_synthese_a3.pdf

Libercier, M-H. et Schneider, H. 1996. *Les Migrants: partenaires pour le développement*. Centre de développement de l'OCDE. 81 p.

Liebert, Thomas (1998). *Partage des eaux, cultures et développement. L'action du CCFD dans le domaine de l'eau*
<http://www.oieau.fr/cieedd/contributions/at2/contribution/ccfd.htm>

Maestro, Susana Moreno (2006). Le Mouridisme au sein de l'immigration sénégalaise : agent de développement. Le cas de l'Andalousie. *Diversité urbaine*, vol. 6 no.1, p. 93 à 110.

Ministère des Affaires étrangères (2003). *La coopération décentralisée franco-malienne, état des lieux*. <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Ministère malien de L'Économie et des Finances et Ministère français des Affaires Étrangères (2006). *FSP Codéveloppement Mali*.

<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/seminaires/mi-grants/Annexe5.6-FSP-Codev.pdf> consulté en juillet 2006

Moninga-Gbogbu et Marcela de la Pena (2002). *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement*. Le Monde selon les Femmes, 12 p.

Mutume, Gumisai (2005). Transferts de fonds par la diaspora : une aubaine pour le développement. *Afrique Renouveau*, Vol. 19 #3, Octobre 2005, page 10. <http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/afrec/vol19no3/193transferts-de-fonds.html>

Mutume, Gumisai (2006). L'émigration africaine : tensions et solutions. *Afrique Renouveau*, Vol. 19 #4, Janvier 2006, page 1.

OCDE (2005). *Les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du développement*.

http://www.oecd.org/LongAbstract/0,2546,fr_2649_34447_34306869_119666_1_1_1,00.html consulté en juillet 2006.

Organisation internationale pour les migrations (2006). *Migrations internationales et développement*. 31 p.

<http://www.un.int/iom/IOM%20Perspectives%20and%20Experiences%20French.pdf>

Quiminal, Catherine (2002). Tradition, migration et innovation : le marché de la patate douce dans la région de Kayes (Mali). *L'Europe et le sud à l'aube du XXIe siècle-Enjeux et renouvellement de la coopération*. Karthala, Collection : Homme et Société : Sciences économiques et politiques.

Quiminal, Catherine (2000). Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes. *Autrepart*, no. 14, p. 107 à 120.

Sander, Cerstin et Issa Barro (2003). *Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance*. Employment Sector International Labour Office, Genève, Document de travail, no. 40, 50 p.

TALL, Serigne Mansour (2006). Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 10, Numéro 3 <http://remi.revues.org/document2459.html>

TALL, Serigne Mansour (2003). *Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 35 p.

Tebeje, Ainalem (2005). *L'exode des cerveaux et le renforcement des capacités en Afrique*. CRDI, http://www.idrc.ca/fr/ev-71249-201-1-DO_TOPIC.html consulté en juillet 2006.

Téné Mangoua, Thierry (2005). La diaspora africaine peut elle contribuer au développement du continent ? *Grioo.com*, <http://www.grioo.com/pinfo4289.html>

Thiombiano, Taladidia (2000). *L'exode des compétences au Burkina Faso*. Centre d'Études, de Documentation, de Recherches Économiques et Sociales (CEDRES), Université de Ouagadougou, Burkina Faso, Conférence régionale sur l'exode des compétences et le développement des capacités en Afrique, Éthiopie, 9 p.

Ville de Montreuil (2005). *Montreuil-Yélimané : 20 ans d'amitié*. Site Internet, <http://www.montreuil93.net/1-8894-Yelimane---Mali.php>

World Bank Report (2005). *Données de la Banque Mondiale 2004*.